



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE RÉGION ÎLE DE FRANCE

Résidence territoriale artistique et culturelle en établissements relevant de l'enseignement agricole

Cahier des charges

Dans le cadre de la convention signée entre le Ministère de la Culture et de la Communication et le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire, en 2011, afin de promouvoir et valoriser l'art et la culture dans les territoires ruraux, la DRAC en collaboration avec la DRIAAF (Direction régionale interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Ile-de-France) ont acté le principe d'un soutien apporté aux équipes enseignantes des lycées agricoles publics afin de leur permettre de développer en faveur des jeunes dont ils ont la responsabilité, des processus d'éducation artistique et culturelle, renouvelés autant qu'exigeants, pouvant être menés en autonomie comme en partenariat. Pour ce, la possibilité de mise en résidence territoriale artistique et culturelle en établissement relevant de l'enseignement agricole est proposée par la DRAC et la DRIAAF.

La résidence territoriale artistique et culturelle en établissement relevant de l'enseignement agricole a pour ambition de développer l'éducation artistique et culturelle et d'approfondir les partenariats sur un territoire en complémentarité d'autres dispositifs existants, en lien avec les diverses composantes de la population (familles, jeunes, lycéens).

Pour faciliter le déploiement de cette expérimentation auprès des lycées agricoles publics et privés de la région Ile-de-France, un lycée a été choisi pour l'année 2019/2020 :

- **L'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA) de La Bretonnière**
-

Cette résidence sur l'établissement peut compter sur la forte mobilisation de l'équipe des professeurs d'éducation socio-culturelle (ESC) présents dans ce lycée. Elle est conçue, en toutes les étapes avec eux, pour eux mais aussi pour tous leurs autres collègues enseignants.

➔ **Il est donc recherché, en vue de cette résidence territoriale artistique et culturelle sur cet établissement relevant de l'enseignement agricole, un artiste et/ou collectif artistique relevant du domaine de la danse (Chorégraphe – Compagnie de danse...)**

L'enseignement agricole

L'enseignement agricole est le deuxième dispositif éducatif en France. Il relève du ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Les activités s'articulent autour de cinq missions définies par le code rural :

- formation initiale et continue
- animation et développement des territoires
- insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et des adultes
- développement, expérimentation et innovation agricoles et agro-alimentaires
- coopération internationale

Autrefois centré sur la production agricole, l'enseignement éponyme a beaucoup évolué et touche aujourd'hui davantage à la «ruralité» et aux problématiques de territoires «péri-urbains». Les métiers auxquels mène l'enseignement agricole sont très variés allant de l'agroéquipement, aux métiers du paysage et de l'environnement, en passant par l'alimentation, la commercialisation, les services à la personne et l'animation des territoires. Des formations générales et technologiques sont également délivrées.

Aujourd'hui les élèves ne sont plus majoritairement issus du monde agricole. Les enfants d'exploitants ne représentent plus que 13 % des effectifs scolaires.

L'éducation socio-culturelle (E.S.C.)

Une des spécificités de l'enseignement agricole est l'ESC. Présente dans tous les référentiels comme composante de la formation, l'ESC participe à l'ouverture des jeunes sur le monde et contribue fortement à leur insertion dans l'établissement et la société. Les enseignants de cette spécialité exercent simultanément une fonction d'enseignement et d'animation. Un tiers de leur service est notamment consacré à l'animation de l'établissement et du territoire.

Trois objectifs sont visés :

- L'éducation à l'environnement social et culturel : enrichir la relation à l'environnement par l'appréhension des aspects sociaux, culturels et patrimoniaux et par une réflexion sur la diffusion de la culture.
- L'éducation artistique : développer par l'approche sensible du jugement et la créativité par une éducation artistique ouverte aux différentes formes d'expression et de communication.
- L'éducation à la communication humaine, à l'autonomie et à la prise de responsabilité : développer les capacités de relation et d'initiative par l'approche des processus de communication et par la réalisation de projets impliquant des pratiques sociales d'animation.

Enjeux et objectifs de la résidence territoriale artistique et culturelle

La résidence territoriale artistique et culturelle en établissement relevant de l'enseignement agricole a pour objectifs :

- de contribuer à réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture sur les territoires ruraux ;
- de permettre au plus grand nombre d'appréhender le processus de création des œuvres qu'elles soient contemporaines, patrimoniales ou scientifiques, en lien avec les programmes scolaires et les enseignants ;
- d'ouvrir à une autre vision du monde et à une interaction avec lui par l'intermédiaire du propos artistique et culturel ;
- de proposer une éducation artistique fédératrice concernant aussi bien les jeunes, que leurs familles ;
- de développer l'esprit critique du jeune ;

- de contribuer au développement culturel et artistique du territoire (patrimoine, lecture publique, musées, cinéma...) en inscrivant le projet dans une dynamique locale (communale, intercommunale...) et participative (publics, établissements scolaires, structures municipales et associatives).

Cadre de la résidence

La résidence territoriale artistique et culturelle en établissement relevant de l'enseignement agricole repose sur un partenariat étroit entre une structure culturelle et un établissement scolaire pilote.

Elle contribue, par la rencontre avec un artiste, au parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève en conjuguant les trois piliers indissociables de l'éducation artistique et culturelle :

- la pratique artistique et la découverte d'un processus de création ;
- la pratique culturelle par la découverte et la fréquentation des lieux de création, de diffusion artistique, de lecture publique ou de lieux à dimension patrimoniale ;
- la construction d'un jugement esthétique et la mise en relation avec les différents champs du savoir.

Dans sa dimension éducative et pédagogique, la résidence est le point de convergence de plusieurs projets :

- le projet d'un artiste ou d'une équipe artistique inscrits dans les réseaux professionnels de création et de diffusion ;
- le projet éducatif d'une structure culturelle ;
- le volet culturel du projet d'école ou d'établissement, dont les résidences peuvent constituer l'axe fédérateur ;
- le projet de développement culturel d'une collectivité territoriale.

Elle favorise les liens entre les écoles, les établissements scolaires et les structures culturelles de proximité (patrimoniales, muséales, théâtres, galeries, médiathèques, cinémas, smac...) et plus généralement, avec le territoire.

Par cette ouverture sur le territoire, elle :

- provoque la rencontre entre les publics et les œuvres ;
- prend en compte les différents temps du jeune (temps scolaire, hors temps scolaire) et implique les familles dans une démarche de coéducation.

Élaboration du projet

Le projet proposé doit s'inscrire dans une régularité et concerner l'ensemble de la communauté éducative, dans ses différentes composantes (plusieurs classes, équipes pédagogiques et éducatives, personnel administratif, parents d'élèves).

Elle doit faire l'objet d'une construction partagée entre la structure culturelle et l'équipe pédagogique et s'inscrire dans le projet d'établissement. Elle a vocation à s'ouvrir et à rayonner sur un territoire. Elle peut concerner plusieurs établissements scolaires, mais un établissement pilote doit être désigné pour animer le réseau des partenaires éducatifs et veiller à la mise en place et au fonctionnement d'un comité de suivi commun.

Il est recommandé d'impliquer l'ensemble de la communauté éducative du territoire, en intégrant à la résidence plusieurs établissements scolaires avec lesquels des projets d'éducation artistique et

culturelle sont développés conjointement. Une résidence peut ainsi contribuer à fédérer les relations entre écoles, collèges et lycées d'un même bassin. Plus largement, l'action de la résidence peut rejaillir sur celle d'une diversité d'acteurs du territoire (centres de loisirs, maisons des jeunes et de la culture, maisons de quartier, centres sociaux, associations, centres médico-sociaux, unités de la protection judiciaire de la jeunesse, centres hospitaliers, maisons de retraite...).

Dans l'élaboration de ce projet, les partenaires veilleront :

- à la richesse et à la diversité des parcours culturels proposés aux élèves ;
- au rayonnement de la résidence sur l'ensemble de la communauté éducative et du territoire ;
- à la mise en œuvre de liens étroits entre cette présence artistique et les contenus des apprentissages.

Mise en œuvre

Une phase de concertation préalable et d'élaboration commune du projet conditionne la qualité du partenariat.

Les conditions matérielles d'accueil du projet de résidence doivent être garanties afin de permettre la mise en place effective des actions éducatives, artistiques et culturelles qui en découlent.

Pour garantir un bon déroulement, il est préconisé d'établir une convention de partenariat qui précise les objectifs communs définis par les partenaires, les étapes de l'accompagnement pédagogique de la résidence, les modalités de son évaluation, le calendrier de présence artistique et culturelle ainsi que les moyens financiers alloués à la résidence. **Cette convention doit être adressée à la DRAC et à la DRIAAF.**

La mise en place d'un comité de suivi associant l'ensemble des partenaires (structure culturelle, artiste(s), enseignants, chef d'établissement, représentants des établissements scolaires satellites, des élèves, collectivités, DRAC, représentants de la DRIAAF est obligatoire *a minima* deux fois par an. Ce comité de suivi doit être coordonné par l'établissement pilote qui adresse un compte-rendu aux partenaires.

Il est vivement recommandé de promouvoir l'action dès la rentrée scolaire pour présenter le projet de résidence à l'ensemble de la communauté éducative.

Le projet de résidence doit être valorisé en amont et/ou en aval, ainsi que pendant le temps de la résidence, par le biais notamment des technologies de l'information et de la communication, dans le respect de la législation en vigueur en matière de droit à l'image et de propriété intellectuelle (site de l'établissement scolaire, de la structure culturelle, blog dédié, relais d'information...).

Rôle des porteurs du projet de résidence

Le dossier devra présenter l'origine du projet entre l'artiste et l'établissement scolaire et décrire de manière précise le projet co-construit.

L'artiste :

- propose une démarche artistique et culturelle qui soit en cohérence avec les attentes de l'établissement scolaire et suggère un ou plusieurs artistes ;
- élabore avec les enseignants des parcours culturels cohérents au regard des enjeux artistiques, culturels et éducatifs de la résidence ;
- co-construit le projet avec les enseignants et les partenaires associés (acteurs éducatifs et socio-culturels locaux, familles, etc...) ;

- favorise la visibilité des actions sur son territoire (promotion, communication) en lien avec l'établissement pilote ;
- répond à l'appel à projet lancé par la DRAC en respectant la date d'échéance

L'établissement relevant de l'enseignement agricole :

- inscrit le projet de résidence dans son projet d'établissement ;
- implique le plus grand nombre possible d'enseignants dans la conception et la réalisation des projets pluridisciplinaires et dans l'élaboration d'actions pédagogiques et éducatives ;
- implique le plus grand nombre possible d'élèves dans les actions proposées ;
- facilite la participation des enseignants aux comités de suivi et aux actions de formation dans le champ de l'éducation artistique et culturelle

Avertissements

Seuls les artistes et structures culturelles inscrits dans un cadre professionnel et les réseaux de diffusion peuvent répondre à l'appel à projet.

La subvention attribuée par la DRAC IDF ne peut pas être utilisée pour l'achat de matériel mais est consentie en faveur de la rémunération de l'artiste. Les actions de diffusion ne peuvent pas être imputées sur la subvention attribuée par la DRAC.

La production du bilan de la résidence de l'année précédente est obligatoire.

La résidence ne peut avoir une durée inférieure à six mois, son cadre ordinaire est l'année scolaire. En revanche, elle peut avec des habitudes partenariales établies de longue date et une maîtrise partagée de l'ingénierie qu'elle suppose, se concevoir sur deux années scolaires. **Dans ce cas, au terme de la première année, les partenaires présenteront un bilan approfondi du projet afin de motiver et confirmer le prolongement sur la deuxième année qui devra démontrer un élargissement de l'action et une consolidation du partenariat, en renforçant la territorialisation du projet.**

Conditions financières et moyens mis à disposition :

- le résident sélectionné pourra profiter d'un lieu de travail et de stockage au sein du lycée d'enseignement agricole. L'artiste sera accompagné tout au long de son séjour par un référent, l'enseignant d'éducation socio-culturelle qui sert d'interface entre l'administration de l'établissement et l'artiste.
- Le lycée prend en charge les repas sur site.

Le résident sélectionné bénéficie d'une allocation de résidence d'un montant.

Le versement de la subvention est conditionné à la réalisation sincère et entière du dossier déposé dans le cadre du présent appel à projets.

Calendrier de la résidence :

- Clôture de l'appel à projet **le 15 septembre 2019 minuit.**
- Mois d'appropriation : rencontre avec les professeurs d'ESC, définition d'axe de travail : à la suite du comité de sélection (8 octobre 2019)
- Résidence : Novembre 2019 à juin 2020 avec restitution début juin 2020

ELEMENTS A FOURNIR :

- Par voie électronique :
 - Fiche de présentation synthétique signée (disponible sur le site internet de la Drac Île-de-France)
 - Par voie postale :
 - Un dossier artistique (présentant notamment un ensemble d'œuvres représentatif de la démarche de l'artiste-candidat),
 - Un curriculum vitae
 - Une note faisant état d'une expérience similaire qui explicitera les liens créés entre l'artiste et le public
 - Une liste des œuvres disponibles à des fins d'exposition pendant ou après le temps de résidence avec les contraintes techniques et financières, afférentes à leurs présentations : stockage, engagements techniques, assurances....
 - Une note d'intention relative au projet développé
 - Un planning de ses disponibilités entre novembre 2019 et juin 2020
-

Contacts :

à la DRAC IDF:

Delphine REGALASTI, conseillère territoriale en charge de « Culture et Ruralité »,
delphine.regalasti@culture.gouv.fr

à la DRIAAF :

Paquita GASQUEZ, chargée d'animation pédagogique
francoise.gasquez@educagri.fr

Présentation de l'établissement

L'ÉPLEFPA de la Bretonnière est un établissement d'enseignement agricole public situé à Chailly-en-Brie, en Seine-et-Marne. Ce territoire rural est marqué par l'identité briarde dotée d'un patrimoine paysan important. Le lien à la terre a façonné ce territoire comme le démontre le musée ethnographique de St Cyr sur Morin, un des nombreux partenaires locaux de l'établissement. La nature est omniprésente, les paysages alternant entre forêts, rivières, plateaux et champs. L'établissement est engagé à préserver cette nature en développant la sensibilité et l'éco-responsabilité des jeunes au travers de multiples actions (permaculture, débats, réduction du gaspillage alimentaire) L'établissement se compose d'un lycée, d'un CFA et d'une exploitation ovine. Il propose plusieurs diplômes dans diverses filières :

- Bac professionnel Conduite et Gestion d'une entreprise agricole (CGEA)
- Bac professionnel Service aux personnes et au territoire (SAPAT)
- BTSA Développement et Animation du territoire rural option Tourisme Vert (DATR)
- BTSA Technico-Commercial option valorisation de produits locaux (TC)

Le lycée accueille près de 250 élèves, dont une grande partie logent en internat sur le site. La majorité d'entre eux ne viennent pas d'une famille d'agriculteurs, mais la grande majorité en revanche vit sur le territoire rural et leur accès à la culture est limité. L'une des missions de l'enseignement agricole est donc de favoriser cet accès, en particulier à travers la discipline d'éducation socioculturelle.

Equipe enseignante impliquée

Plus particulièrement, une enseignante et un enseignant d'ESC seront référents pour cette résidence et collaboreront, avec leurs classes, au projet de l'artiste.

L'objectif pédagogique concerné du référentiel d'ESC est : la pratique d'une approche concrète du fait artistique.

Ce qui implique :

- L'initiation à des formes d'expression artistique et à leurs évolutions contemporaines
- L'analyse d'une œuvre artistique
- La réalisation d'une production culturelle et artistique

Cette production artistique se fait parfois dans le cadre d'une résidence d'artiste. Le lycée de la Bretonnière n'a jamais connu de résidence d'artiste. Pour autant, une véritable dynamique artistique existe grâce aux efforts concertés de 3 enseignants d'éducation socioculturelle (ESC) à temps plein. Des sorties au théâtre, au cinéma, au musée sont organisées tout au long de l'année. La proximité de la Galleria Continua, acteur culturel important du territoire, est un atout et a déjà donné lieu à des partenariats.

Etant donné la forte motivation des élèves et l'impact positif que peut avoir la danse, l'équipe d'ESC souhaite donc aujourd'hui donner davantage de place à ce domaine artistique et accueillir un danseur-chorégraphe en résidence sur son site.

Les caractéristiques du territoire et l'orientation de la dynamique culturelle de l'établissement offre le cadre approprié pour l'accueil en résidence d'un danseur-chorégraphe. Cet artiste pourrait trouver sur ce territoire un espace propice à l'exploration et la création sur le thème de la nature. Une connaissance du milieu rural ou des origines paysannes de l'artiste pourrait contribuer à créer du lien entre le monde artistique et le monde rural, si souvent distants dans le regard de nos élèves. Les enseignants s'impliqueront de façon ponctuelle et/ou continue avec l'une de leurs classes dans cette résidence.

Relations entre les jeunes et le projet artistique

Classe cible: 1ère CGEA

La filière CGEA prépare aux métiers d'agriculteurs (éleveurs) et de salariés agricoles et se compose d'élèves pour la plupart passionnés par les animaux. La formation transmet des connaissances techniques sur le végétal et l'animal, des capacités d'administration, gestion économique, évaluation, et valorisation de système de production agricole. Plusieurs périodes de stage permettent aux élèves de se confronter à la réalité du métier. Mais au-delà de ces compétences professionnelles, des capacités générales de communication et d'analyse ainsi qu'une ouverture à des références culturelles, littéraires et artistiques variées sont visées. Les projets en éducation socioculturelle par exemple permettent de considérer la nature, l'agriculture, le vivant sous un autre angle et de développer une approche sensible de ces sujets.

En classe de seconde, le thème de la relation Homme-Environnement a permis à ces jeunes de s'impliquer dans différents projets.

Ainsi, les enseignants voudraient poursuivre avec cette classe en 1ère CGEA, à la rentrée 2019, afin d'enrichir leur réflexion et leur expression à travers un nouveau projet à dominante création artistique afin de développer une approche encore plus sensible chez le jeune.

Ce projet aurait pour objectif d'approfondir la sensibilité et la conscience du lien Homme-Nature en venant interroger de façon plus personnelle ces futurs agriculteurs sur leur propre rapport à la nature dans leur métier. Il s'agirait de questionner la relation de l'homme et *sa* nature tout comme celle de l'homme et *la* nature, et de proposer une exploration par le mouvement, les matières et les mots de cet interstice complexe.

Ce projet se déclinerait en deux parties :

- 1) Analyser au moins 4 œuvres chorégraphiques et/ou plastiques sur le thème de la nature
- 2) Créer une chorégraphie sur le thème Homme-Nature à partir des gestes professionnels des jeunes, des matières qui les entourent, des rythmes qui les animent

Valorisation : Cette chorégraphie pourra être présentée au public à la journée porte ouverte en mai 2020. Une collaboration pourrait également avoir lieu avec la Galleria Continua ou avec le Musée de la Seine-et-Marne situé à Saint-Cyr sur Morin pour valoriser cette chorégraphie au-delà du lycée par une présentation lors d'un évènement.

Classe cible : 1^{ère} SAPAT

Les élèves de la classe de 1^{ère} SAPAT (services aux personnes et au territoire) du lycée ont travaillé l'an passé sur un projet de livre jeunesse.

Les élèves ont apprécié ce projet, et fourni un travail de qualité.

Ainsi, les enseignants de français et d'ESC ont imaginé continuer ce travail au cours de l'année de 1^{ère}.

L'idée est d'adapter cette histoire sous la forme d'un spectacle vivant. Les compétences propres à un danseur-chorégraphe qu'ils comptent accueillir, leur permettraient d'envisager le théâtre d'ombre.

Il sera possible de monter tout au long de l'année un spectacle, dans le but de le présenter à des classes dans des écoles, où au sein de l'établissement.

Encore une fois, ce projet est en cohérence avec les autres proposés, et permet aussi de s'approcher de la filière SAPAT, filière dans laquelle il existe une forte demande pour les arts du corps.

Cette pièce pourra être jouée devant un des publics cibles de la filière (Ecole primaire, centre aéré, EHPAD, CAT...).

Il serait intéressant de garder de cette œuvre une trace intemporelle (film, photographies...).

Groupe cible : Club photo

Dans le cadre des activités de l'association des jeunes, un club "photographie" s'est créé. Il est animé par un élève passionné de photo et de ses émules. Celui-ci est conseillé par des photographes professionnels.

La résidence d'artiste permettrait de proposer un thème sur le corps en mouvement.

Ce serait l'occasion pour le club photo de se fédérer autour d'une pratique, et de partager avec les classes concernées, en assistant au développement du projet et en proposant une restitution visuelle, aussi documentaire qu'artistique.

Quelques pistes envisagées pour ce club :

- Suivre la construction des projets amenés par les autres classes, avec la possibilité de faire des propositions visuelles ou autre.
- Développer une méthode de captage adéquate aux particularités du mouvement des corps.
- Photographier, en discuter et progresser dans cette pratique à travers les échanges, entre les membres du club et les élèves, les enseignants concernés et une photographe.
- Proposer une restitution visuelle complète, qui pourra participer à des évènements de valorisation de la part de l'établissement.

Les conditions de résidence

L'établissement de la Bretonnière peut mettre à disposition de l'artiste:

- Un local de stockage
- Un espace de création
- Une chambre dans la résidence étudiante
- Une restauration en cantine scolaire
- Un accès au bureau de travail des enseignants d'éducation socioculturelle et au matériel artistique (peinture, bois, cartons...)

